

Diplôme de l'ICH - Évaluateur conseil en immobilier

À l'ICH, devenez Évaluateur conseil en immobilier

Intitulé officiel : Diplôme d'établissement Évaluateur conseil en immobilier

Présentation

Publics / conditions d'accès

Le contrôle des connaissances et compétences se fait à la sortie et non à l'entrée en formation. Toute personne motivée a donc la possibilité de préparer à l'ICH le diplôme d'*Évaluateur conseil en immobilier*. Il n'est dès lors posé **aucune condition rédhibitoire de niveau d'étude pour s'inscrire**.

Toutefois, les enseignements étant de niveau 6, une **bonne culture générale** est en pratique indispensables pour les suivre dans de bonnes conditions et les valider. Par ailleurs, une **expérience professionnelle dans l'immobilier ou dans des métiers connexes** (architecture, bâtiment, notariat, administration publique de l'urbanisme, assurance, banque...) permet de profiter au mieux des enseignements de l'ICH. Enfin, des **connaissances générales en droit et en économie** constituent un atout majeur.

Modalités de validation

La délivrance du diplôme de l'ICH *Évaluateur conseil en immobilier* suppose d'avoir validé :

- l'ensemble des **unités d'enseignement (UE)** composant le diplôme ; cette validation peut se faire :
 - par succès à l'examen,
 - par validation des études supérieures antérieures (VES),
 - ou par validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- l'**unité d'activité (UA) d'expérience professionnelle** correspondant à l'expérience professionnelle acquise avant la demande du diplôme ; il s'agit :
 - soit d'une **activité immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **deux ans** (équivalent plein temps) ;
 - soit d'une **activité non immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **trois ans** (équivalent plein temps), mobilisant des compétences communes à celle requises dans l'exercice d'une activité immobilière (compétences de gestion, de finance, de droit, de relation client, de management d'équipe...) ;
 - soit, dans les autres cas, d'un ou plusieurs **stages en entreprise** – ou autre organisme d'accueil privé ou public – dans l'immobilier d'une durée minimale totale de **trois mois** (équivalent plein temps) ; dans ce cas, une convention de stage doit être conclue entre l'élève, l'organisme d'accueil et le Cnam.

Compétences

Les compétences générales apportées par la formation d'*Évaluateur conseil en immobilier* sont les suivantes :

- Diagnostic de la situation juridique d'un bien immobilier en lui-même et dans son contexte
- Analyse et validation administrative du potentiel de valorisation d'un bien immobilier au regard des contraintes d'urbanisme, d'environnement et de patrimoine

Mis à jour le 01-09-2021



Code : DIE8500A

80 crédits

Diplôme d'établissement

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier /
Gilles GODFRIN

Responsabilité opérationnelle :
Richard MALLE

Niveau CEC d'entrée requis :
Sans niveau spécifique

Niveau CEC de sortie : Sans
niveau spécifique

Mode d'accès à la certification :

- Validation des Acquis de l'Expérience
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation

NSF : Finances, banque, assurances, immobilier (313)

Métiers (ROME) : Chargé /
Chargée d'études immobilières (C1503), Conseiller /
Conseillère de transaction en immobilier (C1504)

Code CertifInfo : 77553

Contact national :

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 25 79

Sylvie Molina

sylvie.molina@lecnam.net

- Étude de la faisabilité économique et financières d'une opération immobilière
- Estimation de biens et droits immobiliers dans un contexte contractuel ou judiciaire
- Conseil en stratégie d'investissement et de valorisation de biens immobiliers

Enseignements

78 ECTS

Initiation aux études juridiques immobilières	DRM001
	6 ECTS
Droit de la propriété immobilière	DRM002
	8 ECTS
Financement immobilier privé	DRM129
	3 ECTS
Baux commerciaux	DRM134
	3 ECTS
Enjeux environnementaux et immobilier	DRM119
	6 ECTS
Planification urbaine et autorisations d'urbanisme	DRM101
	6 ECTS
Fiscalité immobilière générale	DRM140
	3 ECTS
Fiscalité de l'opération immobilière	DRM141
	3 ECTS
Économie immobilière	DRM108
	6 ECTS
Expertise judiciaire immobilière	DRM123
	3 ECTS
Estimation des immeubles	DRM112
	6 ECTS
Gestion d'actifs immobiliers	DRM120
	3 ECTS
Introduction à la technologie des bâtiments	DRM138
	3 ECTS
Introduction à la pathologie des bâtiments	DRM139
	3 ECTS
Contrats de vente d'immeubles	DRM113
	6 ECTS
Expérience professionnelle	UADROJ
	10 ECTS